



Intérim 13e mois + CP + jour de pont

Par **REBOUR Fabien**, le **27/10/2016** à **14:50**

Bonjour, je suis actuellement en mission intérim dans la métallurgie.

Les employés de l'entreprise ont leur 13ème mois versé en novembre, seulement nous, intérimaires, ne l'aurons qu'en janvier. Est-ce normal ?

Je ne peux pas poser de CP alors qu'auparavant avec une autre agence intérim mais dans la même entreprise, je pouvais.

Il y a également le fait qu'ils ne veulent pas payer les jours de ponts imposés alors que la loi le prévoit...

Merci beaucoup de votre retour,
Fabien

Par **P.M.**, le **27/10/2016** à **17:41**

Bonjour,

L'usage c'est que le 13° mois soit ajouté au taux horaire et donc qu'il vous soit versé à chaque paie...

En tout cas, je ne vois pourquoi vous devriez attendre plus que les salariés de l'entreprise utilisatrice...

C'est l'employeur qui en principe fixe les dates des congés payés en respectant certaines règles et en l'occurrence cela devrait être en concertation avec l'entreprise utilisatrice...

Vous pourriez rappeler à votre employeur, l'agence d'intérim, que les jours fériés chômés doivent vous être payés sans condition d'ancienneté et qu'un tel manquement est sanctionné par le Conseil de Prud'Hommes lorsqu'il en est saisi...